

ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

14 novembre

En 1646, à Saint-Lazare, Monsieur Vincent travaille à la composition du *Règlement des Filles de la Charité* que l'archevêque de Paris approuvera le 20 novembre de cette même année. Il y a treize ans qu'avec Louise de Marillac quelques filles ont commencé à servir en commun les pauvres. Pour les guider, comme pour conduire les autres Sœurs qui s'adjoindront à cette cellule initiale, Monsieur Vincent n'a formulé encore que des règlements provisoires, et dont certains même sont propres à une catégorie de servantes des pauvres, celles des hôpitaux par exemple, ou celles des écoles... Pourtant depuis longtemps déjà, sainte Louise et ses filles demandent à leur fondateur des règles, des vraies règles. C'est à ce travail que Monsieur Vincent consacre les journées de ce mois de novembre 1646 ; mais dans sa sage pensée, l'idée que sa plume écrit des phrases définitives, n'est pas installée. Et le résultat de son travail, approuvé une première fois en 1646, il le présentera à nouveau en 1655, avec des modifications, au cardinal de Retz¹.

En 1653, sainte Louise écrit aux Sœurs de Nantes : "*Songez souvent que comme servantes des Pauvres vous leur devez grande douceur, support, cordialité... Prenez garde à bien contenter de paroles et de respect les personnes qui les vont visiter*". Elle-même tenait à si grand honneur d'être servante des Pauvres qu'elle mettait cette qualité en avant pour solliciter d'un Missionnaire à Rome la bénédiction apostolique, s'exprimant ainsi : "*Louise de Marillac, veuve depuis vingt-sept ans, servante de Jésus-Christ et de ses membres les Pauvres*". (R)

En 1653, Louise de Marillac reçoit du Grand Voyer de la ville de Paris la réponse à la requête qu'elle a présentée pour refaire le mur de clôture de la Maison Mère qui s'effondre. Les marguilliers ne donneront l'autorisation d'enclorre la parcelle de terrain qui est en pointe sur la ruelle Saint Laurent que le 28 novembre 1653. Ils étaient, au premier abord, très opposés à ce projet.

Le Grand Voyer est le responsable des voies publiques. Les marguilliers sont les membres du Conseil économique de la paroisse.

En 1682, à Dijon, dans une maison du faubourg Saint-Pierre, M. Antoine Durand, avec deux prêtres et un frère, installe la Mission. Cette fondation qui subsistera jusqu'à la Révolution, a été voulue par trois vertueux personnages, dont Claude de Chandénier, abbé de Moutiers-Saint-Jean².

En 1703, les Sœurs de l'hôpital de Fontevault ne reçoivent pas les rentes établies par l'abbesse (cf. 10 avril 1691), car l'hôpital n'a pas été décrété et autorisé par Lettres patentes. Madame Françoise de Montespan propose de construire un nouvel hôpital sur les terres de Oyron qu'elle vient d'acquérir. Proposition acceptée par le procureur de l'abbesse, des religieux et des religieuses de Fontevault. Les vieillards, enfants et Sœurs y seront transférés. (C)

En 1791, de Paris, malgré la mort et les ruines que la Révolution accumule dans la capitale, le supérieur général, M. Cayla de la Garde, adresse à la Compagnie, une lettre par laquelle il annonce l'érection de la province du Palatinat. Cette nouvelle division compte seulement deux maisons : les collèges d'Heidelberg et de Manheim, où, sur la demande du Prince Electeur, nos confrères ont succédé aux Jésuites en 1781. Dès cette même année, un Séminaire Interne s'est ouvert à Heidelberg, avec neuf séminaristes allemands. De plus, en 1788, le supérieur général a pu envoyer à Manheim, pour y prendre la direction de l'Observatoire, un confrère qui a suivi, à Paris, les cours d'astronomie de l'illustre Lalande. Si M. Cayla, malgré le petit nombre de ses maisons, se décide à ériger le Palatinat en province vincentienne. c'est en raison de la situation religieuse en France : le supérieur général pense que la jeune province pourra recevoir les ouvriers apostoliques dont la France ne voudra plus. Lui-même, un jour, trouvera refuge à Manheim. Le Palatinat s'enrichira bientôt de deux nouvelles maisons ; mais la Révolution française étendant ses ravages jusque sur les bords du Rhin, il n'y aura plus, en 1809, que trois missionnaires français à Heidelberg³.

En 1870, prise d'habit de 30 jeunes Sœurs pour remplacer celles qui sont appelées à Bicêtre dans l'ambulance des varioleux. (R)

1) Coste I, p. 422 ; Coste, Baussan et Goyau : *Les Filles de la Charité*, pp. 19-21.

2) *Annales*, t. 122, p. 543.

3) *Circulaires*, t. 11, pp. 231-235 ; Coste : *La Congrégation de la Mission*, pp. 183-184.